



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUICHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_057

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS
ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

Les Conseils de Discipline de Recours ont été institués en application de l'article 90 bis de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Pour la région Nord/Pas-de-Calais, le siège du Conseil se situe à Lille, au Centre de Gestion du Nord. Il comprend en nombre égal des représentants du personnel et des représentants des Collectivités Locales et de leurs établissements publics. Chaque représentant dispose d'un suppléant.

Les représentants des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics se répartissent de la façon suivante : un conseiller régional, deux conseillers départementaux, trois conseillers municipaux des communes de plus de 20 000 habitants et trois Maires des communes de moins de 20 000 habitants.

C'est le décret n° 89.677 du 18 septembre 1989 (article 18) relatif à la procédure disciplinaire qui fixe la désignation de ces représentants : « 3° - des membres des Conseils Municipaux des communes situées dans le ressort du Conseil de Discipline de Recours choisis en nombre égal parmi les membres des Conseils Municipaux des communes de plus de 20 000 habitants. Ces membres sont choisis sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du Conseil Municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie ».

Afin de permettre aux responsables du Centre de Gestion d'établir la liste des élus membres du Conseil de Discipline de Recours, il y a lieu de désigner l'élu de notre commune.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leur candidat pour la désignation du représentant au Conseil de Discipline de recours.

Candidature :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :** Mme Martine DUBREU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'élire le représentant du Conseil Municipal au Conseil de Discipline de Recours.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, est désignée pour siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours : Mme Martine DUBREU

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS